

RCS : BOURG EN BRESSE

Code greffe : 0101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 40026

Numéro SIREN : 380 485 219

Nom ou dénomination : 01 POMPAGE

Ce dépôt a été enregistré le 29/04/2021 sous le numéro de dépôt 3791

01 POMPAGE
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 38 000 Euros
Siège social : 18 Rue des Abeilles
01500 CHATEAU GAILLARD

380 485 219 R.C.S. BOURG EN BRESSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
EN DATE DU 6 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt-et-un,
Et le six avril à dix-huit heures,

La Société JENIVEO, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 310 000 Euros, ayant son siège social à CORLIER (01110), 100 Rue du Quart d'Amu, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOURG EN BRESSE sous le numéro 534 930 961, représentée par son Président en exercice, Monsieur Marc VALLIN,

Associée unique de la Société 01 POMPAGE,

En présence de Monsieur Marc VALLIN, Président non associé de la Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et prenant acte de la démission de Monsieur Marc VALLIN de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

- La **Société ANJEMINI**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 236 250 Euros, dont le siège social est à SAINT CHEF (38890), 3553 B Route de Chamont, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VIENNE sous le numéro 892 514 894, représentée par ses cogérants en exercice, Messieurs Jérôme BOULUD et Julien POU CET.

Messieurs Jérôme BOULUD et Julien POU CET, au nom de la Société ANJEMINI qu'ils représentent, acceptent les fonctions de Président et déclarent, pour eux-mêmes et pour leur société, n'être atteints d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher leur nomination et l'exercice de leurs fonctions.

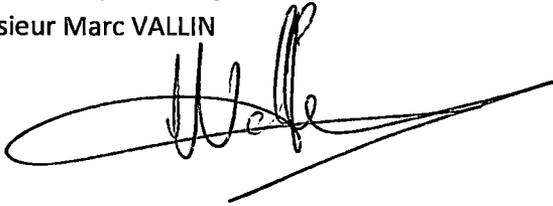
PJ
JB. W

DEUXIEME DÉCISION

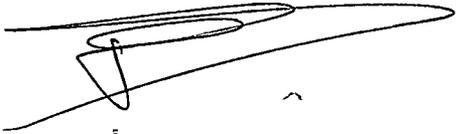
L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour la Société JENIVEO
Monsieur Marc VALLIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M Vallin', with a long horizontal stroke extending to the right.

Pour la Société ANJEMINI
Monsieur Jérôme BOULUD

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Boulud', with a long horizontal stroke extending to the right.

Pour la Société ANJEMINI
Monsieur Julien POUCKET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Poucet', with a long horizontal stroke extending to the right.